



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104079</b>	De <b>Mme Marie-Hélène Fabre</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Aude )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité publique	<b>Tête d'analyse</b> > gendarmerie et police	<b>Analyse</b> > moyens. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>30/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le recrutement dans la gendarmerie et la police. Elle lui indique qu'à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'une mutation, les effectifs au niveau local de la gendarmerie et de la police ne sont pas immédiatement remplacés et aucun recrutement n'est lancé avant que la personne ne soit partie. Elle s'interroge sur les conséquences de cette situation en termes de continuité du service de l'ordre public. En effet, à chacune de ces occasions, la pression pour les gendarmes et policiers restants s'en trouve accrue pendant un certain nombre de mois, la charge de travail de ceux-ci ne diminuant malheureusement pas avec le départ de leurs collègues. Elle estime qu'une anticipation des mouvements à venir dans ces corps pourrait être mise en place afin d'éviter que la gendarmerie et la police ne se retrouvent, à chaque nouvelle promotion, privées des moyens nécessaires à l'exercice normal de leur activité. Aussi elle aimerait connaître son sentiment sur cette proposition.